

SÉANCE DU 14 décembre 2012

L'an deux mil douze, le quatorze décembre, à treize heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 11 décembre 2012

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf MM CALTEAU Daniel, Raymond HOUDIN (donne procuration à M. Maxime CHAUVIN), Jean-Luc TULLEAU (donne procuration à M. François QUARGNUL), Frédéric VIOT (donne procuration à M. Eric LOUAISIL), André GOHIER, Mme Séverine GOUHIER, excusés.

Monsieur Eric LOUAISIL a été élu secrétaire.

**Aménagement de
sécurité en
agglomération :
choix du bureau
d'étude**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de faire appel à un bureau d'étude pour la maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement de sécurité en agglomération. Un appel d'offres a été lancé pour le choix du bureau d'étude.

Cette consultation relève de la procédure adaptée.

Après ouverture des plis et analyse des offres, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Décide de retenir la proposition du cabinet TECAM de Fougères comme étant le bureau d'études ayant répondu le mieux aux critères de sélection, pour un montant total de 27 400,00 € HT

Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision et notamment le marché à intervenir avec le bureau TECAM.

Le conseil municipal,

**Budget commune :
modifications
budgétaires n° 6**

Vu l'aménagement d'une allée dans le cimetière,

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2012, afin de transférer les dépenses mandatées en fonctionnement vers l'investissement (travaux en régie) :

article 722-042 (immobilisations corporelles) : + 1 804,33 €

article 023 (virement à la section d'investissement) : - 1804,33 €

article 2128-040 (autres agencements) : + 1 804,33 €

article 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 1 804,33 €

**Amortissement
audit énergétique et
étude pour
accessibilité**

Le conseil municipal,

Vu l'audit énergétique réalisé sur les bâtiments communaux (mairie, école, espace récréamôm) et l'étude réalisée pour l'accessibilité, de montants respectifs de 4 156,10 € et 2 750,80 €,

Décide d'amortir ces études sur 5 ans, soit la somme de 1 381,38 € par an.

Le conseil municipal,

Vu l'acquisition de nouvelles illuminations, drapeau, standard téléphonique, panneaux signalisation, logiciel Google Apps, étuve inox pour salle des fêtes, logiciel Publisher,

Vu la décision d'amortir sur 5 ans le coût de l'audit énergétique et l'étude réalisée pour l'accessibilité

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2012 :

Fonctionnement

article 6811-042 (dotation aux amortissements) : + 1 381,38 €

article 023 (virement à la section d'investissement) : - 1 381,38 €

Investissement

article 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 1 381,38 €

article 28031-040 (amortissement frais d'étude) : + 1 381,38 €

article 020 (dépenses imprévues) : - 9 000,00 €

article 2188 opération 45 (autres immobilisations corporelles) : + 1 800,00 €

article 2183 opération 45 (matériel de bureau et d'informatique) : + 5 200,00 €

Le conseil municipal,

Vu la proposition de M. GORSSE René, domicilié à PUNAAUIA (Tahiti), pour la vente d'une parcelle de terrain lui appartenant et située à BALLOTS, cadastrée section G n° 504, d'une superficie totale de 207 m², et située entre l'espace Récréamôm et la route de Craon,

Vu la situation du terrain qui jouxte le terrain servant d'aire de jeux pour l'espace Récréamôm,

Emet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle précitée, au prix de 1,56 € le m² soit la somme totale de 322,92 €, frais d'acte notarié à la charge de la commune,

Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

**Budget commune :
modifications
budgétaires n° 7**

**Achat de terrain à
M GORSSE René**

<p>Demande de location de garage</p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu la demande de location présentée par Mme GLEY Edwige, domiciliée actuellement 2 square des Rochelets à NANTES, en attente de logement sur la commune de BALLOTS ou aux environs,</p> <p>N'émet pas un avis favorable à ladite demande en précisant que cette demande sera réétudiée lorsque la personne sera domiciliée sur la commune et si elle réitère sa demande.</p> <hr/>
<p>Location jardins familiaux</p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu la demande de M. BLOT Denis de ne plus louer à compter de mars 2013, un terrain situé allée de la Poésie, à destination de jardin,</p> <p>Vu la demande de M. SERTIN Damien, actuel locataire d'un terrain adjacent, à destination également de jardin, de louer en lieu et place de M. BLOT Denis le terrain,</p> <p>Emet un avis favorable à cette demande,</p> <p>Précise que la location prendra effet au 1er mars 2013.</p> <hr/>
<p>Remboursement frais de déplacement stagiaires BAFA et BAFD</p>	<p>Le conseil municipal</p> <p>Vu les délibérations en date des 17 juillet 2012 et 15 octobre 2012 relatives à la prise en charge des formations BAFD (pour Melle ELUARD Laëtitia) et BAFA (pour Melle OUDOT Sabrina)</p> <p>Décide également de prendre en charge (pour moitié) les frais de déplacement pour les deux agents cités précédemment. L'autre moitié sera prise en charge par le centre intercommunal d'action sociale de Craon.</p> <hr/>
<p>Budget commune : modifications budgétaires n° 8</p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2012 :</p> <p><u>Investissement</u> article 020 (dépenses imprévues) : - 101,56 € article 1641 (emprunt en euros) : + 101,56 €</p> <hr/>
<p>CAF de la Mayenne : renouvellement Contrat enfance</p>	<p>M. le Maire indique que le contrat enfance-jeunesse 2008-2011 est arrivé à échéance le 31 décembre 2011. Il convient donc de le renouveler. Il propose la signature du renouvellement du contrat enfance jeunesse pour aider au développement et au financement d'actions en faveur des enfants et des jeunes avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole</p>

(MSA) pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015. Cette convention ayant un effet rétroactif d'un an.

Ce contrat enfance jeunesse permet d'accompagner financièrement la commune de Ballots pour l'action suivante :

- la gestion communale de l'ALSH périscolaire (fonctionnement le matin et le soir avant et après la classe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le maire ou son représentant à signer le contrat enfance jeunesse et toutes pièces s'y rapportant avec la CAF de la Mayenne et la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.
